



CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 26 JANVIER 2017
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date
 de la convocation
 19/01/2017

Nombre de
 Conseillers

En exercice : 29
 Présents : 21
 Absents : 03
 Dont Procuration : 05

Vote à l'unanimité

Pour : 29
 Contre : 00
 Abstentions : 00

02

L'An Deux Mil Dix-Sept, le jeudi 26 janvier, à dix-huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 1^{ère} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 19 janvier 2017.

PRESENTS : Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1^{er} Adjoint) – Mme Josette OTTO AZINCOURT (2^{ème} Adjointe) – M. Renaud RENIER (3^{ème} Adjoint) – Mme Dany MARCIN PLANTIER (4^{ème} Adjointe) – M. Justin RUPAIRE (5^{ème} Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6^{ème} Adjointe) - M. Philippe RENIER (7^{ème} Adjoint) - Mme Germaine HATILIP ROCH (8^{ème} Adjointe) - M. Léonard BARTHEL – M. Claude JERSIER – M. Michel CHAIBRIANT – Mme Louisiane DEGLAS – Mme Marie-Agnès SAINT-VAL – Mme Christelle GILLES – Mme Lucie LAROCHELLE – M. François EDAU (Arrivée à 19h05) – M. José JULAN – Mme Chantal MACHARES – M. Jean-Luc LIBER - Mme Laurence CHRISTOPHE(21)

REPRÉSENTÉS : Mme Justina FAVORINUS (ayant donné procuration à Mr Claude MAGLOIRE) – M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à Mr Philippe RENIER) – Mme Annick BARTHEL (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE) – Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN) - M. Jimmy FAUSTA (ayant donné procuration à M. Jean-Luc LIBER).....(5)

ABSENTS : Mme Ninette SAINTE-LUCE – M. Louis LAROCHELLE - M. Jean-Philippe NOËL.....(3)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris au sein du conseil, Mme Dany MARCIN a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a accepté.

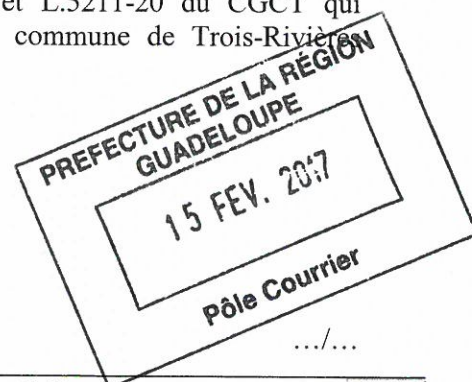
**MISE EN CONFORMITE DES COMPETENCES ET
 ACTUALISATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE
 D'AGGLOMERATION GRAND SUD CARAIBE
 SUITE A L'APPLICATION DE LA LOI « NOTRÉ »**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°CAGSC-2016-08-05 du 19 décembre 2016 ;
- **Considérant que** la délibération n°CAGSC-2016-08-05 du 19 décembre 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe approuve les nouveaux statuts de la CAGSC tel annexés et modifie en outre la compétence de la CAGSC en incluant dans ses compétences obligatoires le PLU sans respect des dispositions de l'article L.5211-17 du CGCT ;
- **Considérant** qu'en application des articles L.5211-17 et L.5211-20 du CGCT qui organisent la procédure de modification des statuts, la commune de Trois-Rivières dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer ;

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,



.../...

DECIDE DE :

S'opposer à l'adoption de ces statuts modifiés apparaissant comme non conformes à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

15 FEV. 2017

La publication et/ou la notification
le

15 FEV. 2017